

TECNOLEC Wallonie – Bruxelles vous informe.

## Brochure premier semestre 2008



### Sommaire :

- **Page 2 : Prochaines soirées d'information.**  
Installation Télécom pour le résidentiel
- **Page 3 : Installations domestiques et contrôle.**  
Réponses à quelques questions fréquemment posées
- **Page 4 : Le Label de Qualité Domotique**  
Bientôt les premiers installateurs labellisés en Wallonie
- **Page 5 : Après-midi d'information**  
Le Minido d' AnB.... la domotique facile.
- **Page 6 : Rubrique technologique**  
L'équipotentiel supplémentaire, son but ?
- **Page 7 : [www.toutemoninstallation.be](http://www.toutemoninstallation.be)**
- **Page 7 : Jeux Concours Tecnolec.**
- **Page 8 : Nos coordonnées**



## Prochaines Soirées d'informations

### Les installations Télécoms dans les immeubles résidentiels.

De nos jours, les exigences sur le plan des services en télécommunication dans les immeubles résidentiels évoluent constamment. Téléphonie IP, accès internet rapide (PC banking), streaming audio/video, jeux en réseau, TV digitale et « video on demand », ce sont tout autant de services IT que les membres d'une famille veulent utiliser en toute sécurité et à toute heure de la journée.



BELGACOM a développé, en concertation avec le secteur, un guide pratique spécifique pour l'installateur. Chaque installateur présent à une des soirées recevra le nouveau guide pratique BELGACOM! C'est un outil supplémentaire mis à votre disposition, comme un vrai « fil conducteur » pour l'installation datacom future!

### Programme :

18h00 : accueil

18h30 : début 1ère partie: Monsieur Claude Loterie *Home Installations M&P Expert Belgacom*

- Quelle installation est nécessaire aujourd'hui pour les télécommunications modernes?
- Trois types d'installation intérieure: minimum, standard ou confort
- Quelles règles techniques sont d'application?
- Câblage réseau et combinaison avec un « système d'alarme électronique »
- Comment connecter une installation sur le réseau téléphonique/ xDSL public?
- Flexibilité des applications pour les clients:

19h30 : lunch ( sandwich – pain garni )

20h00 : début 2<sup>ème</sup> partie

20h45 : questions – réponses avec réception de clôture offerte par Belgacom

Participation : gratuite pour les installateurs.

Guide d'installation : gratuit pour chaque participant.

#### **Charleroi : Hornu, le jeudi 17 avril 2008**

Lieu : Site Technicité : Chateau Degorge, 23 rue Henri Degorge à 7301 Hornu.

#### **Hainaut : Mouscron, le lundi 5 mai 2008**

Lieu : Site Excelsior ( canonier ) Rue du stade 33 à 7700 Mouscron

#### **Namur : Gembloux, le jeudi 15 mai 2008**

Lieu : Site Vinçotte, Parc Scientifique Créalys, rue P. Lejeune, 11 à 5032 Gembloux

#### **Luxembourg : Libramont, le jeudi 22 mai 2008**

Lieu : Bâtiment IFC, rue Fleurie 2 à 6800 Libramont-Chevigny

#### **Liège : Seraing, le lundi 26 mai 2008**

Lieu : Site Technifutur: Rue bois Saint-Jean 17 à 4102 Seraing.

#### **Brabant : Bruxelles, le jeudi 29 mai 2008**

Lieu : Bld. Maurice Herbetlaan 38a 1070 Bruxelles

**Veillez nous renvoyer ce formulaire complété par fax au: +32 (0) 4 382 45 46, et ce 10 jours avant la soirée d'informations ou vous inscrire via notre site : [www.tecnolec-fr.be](http://www.tecnolec-fr.be)**

Nom(s) : ..... Tel ou GSM : ..... / .....

Nom de la société : ..... N° de TVA : .....

Adresse : ..... Commune : .....

e-mail : ..... Nombre de personnes : .....

#### **Sélectionnez le lieu choisi :**

Charleroi

Liège

Luxembourg

Hainaut

Namur

Brabant

!!!! Dès réception de votre inscription, nous vous envoyons une confirmation d'inscription via mail !!!!

### Voici les réponses aux questions fréquemment posées au sujet des contrôles portant sur les installations domestiques .

#### **Quelle réglementation impose un contrôle tous les 25 ans de l'installation électrique domestique?**

L'article 271 du R.G.I.E., Arrêté Royal du 10.03.1981, Moniteur du 30.03.1981

#### **Pour quelles installations domestiques le contrôle périodique de 25 ans est-il d'application?**

Pour les installations ou parties d'installation dont l'exécution a été entamée après le 1<sup>er</sup> octobre 1981.  
Pour les installations plus anciennes et dans la mesure où votre installation n'a pas subi de changement important ou d'extension notable, la réglementation ne prévoit pas de contrôles périodiques.

#### **J'ai une ancienne installation, d'avant le 1<sup>er</sup> octobre 1981, que dois-je faire et suis-je concerné par la revisite des installations?**

Pour les installations dont l'exécution a été entamée avant le 1<sup>er</sup> octobre 1981 et dans la mesure où votre installation n'a pas subi de changement important ou d'extension notable, la réglementation ne prévoit pas de contrôles périodiques. Toutefois, il vous est conseillé de veiller au respect des principes élémentaires de sécurité et d'équiper votre installation d'un certain nombre de dispositifs de sécurité. Donc en cas de doute, faites contrôler votre installation par un organisme agréé.

#### **Quand, au plus tard, l'installation doit-elle être contrôlée si par exemple l'examen de conformité (examen effectué après la réalisation de l'installation) a eu lieu le 4 novembre 1981?**

Le contrôle devra avoir lieu au terme du délai de 25 ans compté à partir du dernier contrôle de l'installation. Donc pour l'exemple repris, une visite de contrôle devra avoir lieu avant le 4 novembre 2006.

#### **Quelles sont les conséquences juridiques si le contrôle après 25 ans n'est pas effectué?**

Un bien doit répondre aux exigences élémentaires de sécurité, de salubrité et d'habitabilité. En plus, le fait de ne pas effectuer un contrôle après 25 ans constitue une infraction aux dispositions du RGIE. Les infractions aux dispositions de ce Règlement sont punissables conformément aux dispositions de la loi du 10 mars 1925 sur les distributions d'énergie électrique.

#### **Peut-on modifier une installation sans tomber sous la réglementation du RGIE?**

Dès qu'une modification importante ou une extension notable est réalisée (tel l'ajout d'un circuit), cette modification ou extension est soumise au RGIE (art. 270 RGIE)  
« On entendra par extension importante le fait d'installer au moins un nouveau circuit au départ du tableau de répartition ».

#### **L'installation électrique doit-elle être conforme à la dernière version du R.G.I.E?**

Non, chaque partie de l'installation doit être conforme aux prescriptions du RGIE en vigueur au moment de sa réalisation. Par exemple une installation réalisée en octobre 1981 doit être conforme aux prescriptions du RGIE qui étaient d'application en octobre 1981.

#### **Transfert de propriété. Qu'en est-il actuellement ?**

A partir du 1 juillet 2008, pour toute signature d'un compromis de vente d'une habitation datant d'avant le 1er octobre 1981, le vendeur devra faire effectuer une visite de contrôle de l'installation électrique à basse tension.

Toutes unités d'habitations sont visées: les maisons, les appartements, les locaux ou les ensembles de locaux servant d'habitation à une ou plusieurs personnes vivant en famille ou en communauté. Le procès-verbal de visite devra être remis au notaire chargé de réaliser l'acte de vente. Pour les installations électriques réalisées après le 1er octobre 1981, les procès de verbaux des examens d'installations devraient exister.

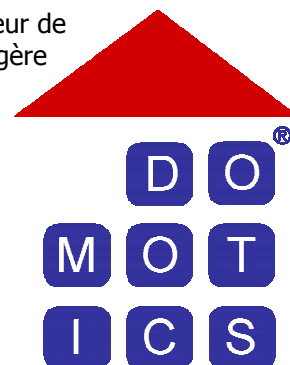
Le fait d'une conclusion « non conforme » du procès verbal n'empêche en rien la vente du bien. Néanmoins, l'acquéreur dispose alors d'un an pour régulariser l'installation.

## Le Label Qualité Domotique

Le Label de Qualité Domotique est une initiative du secteur et un atout pour l'installateur de domotique. Ce label existe déjà depuis plusieurs années en Flandre et TECHNIFUTUR gère son fonctionnement pour la partie francophone du pays.

Pour obtenir le Label, il vous faudra :

- Participer à la journée de "formation Domotique" (Formelec).
- Participer à la journée de formation de vente "Argumenter la Domotique"
- Réussir l'examen du système de la marque domotique pour laquelle l'installateur désire obtenir le label.
- Procéder à un contrôle annuel obligatoire d'une installation domotique réalisée (effectuée par un organisme de contrôle indépendant).



### Une dizaine d'installateur wallon sont dans le train... et se verront d'ici peu labellisé.

Vous souhaitez prendre ce train en marche ? Inscrivez-vous à cette journée de formation de vente « Argumenter la Domotique » sur notre site [www.technolec-fr.be](http://www.technolec-fr.be) ou demander le formulaire d'inscription par mail : [g.deprez@technifutur.be](mailto:g.deprez@technifutur.be) ou [jb.fontaine@technifutur.be](mailto:jb.fontaine@technifutur.be)

**Nous organisons ce 13 mars 2008 sur le site de Technifutur ( Liège ) la journée de formation de vente « Argumenter la domotique »**

Avantages d'être labellisé pour l'installateur:

- Augmentation du chiffre d'affaires
- Nette différenciation par rapport aux concurrents
- Accès à de nouveaux marchés
- Possibilité de se profiler en tant que spécialiste en domotique auprès du maître d'ouvrage, de l'architecte, de l'entreprise du bâtiment ou de l'agence immobilière, et ce pour toute la Belgique
- Reconnaissance en tant que partenaire/interlocuteur compétent pour l'intégration de toute l'installation technique de l'habitation
- Promotion en tant que spécialiste grâce à la diffusion de la liste de références
- Utilisation de matériel de promotion professionnel

Pour de plus amples informations (le Label, les formations,...)

- 04/382.45.56
- [www.technolec-fr.be](http://www.technolec-fr.be)

## **Après-midi d'information.**

**Vous n'osez pas faire le pas vers la domotique, cela vous paraît compliqué, hors de prix....**

Nous vous proposons une formation sur le système MiniDo. Découvrez en une après-midi la simplicité de ce système domotique.

L'objectif de **MINIDO** est d'offrir un câblage évolutif au prix du câblage traditionnel ! Tout en permettant quelques fonctionnalités supplémentaires.

### **Le *MiniDo* d'AnB, la domotique facile.**

En collaboration avec AnB, **Tecnolec Wallonie-Bruxelles** organise une après-midi de formation sur le système **MiniDo**

**le 27 mai 2008.**

Lieu : **Liège, Seraing** Site Technifutur: Rue bois Saint-Jean 17 à 4102 Seraing.

Programme :

13h30 : Accueil des participants  
13h45 : Présentation du système MiniDo par Mr Stas Philippe d'AnB.  
14h45 : Pause  
15h00 : Les interfaces optionnelles possibles.  
15h30 : Questions-réponses  
16h00 : fin.

Participation gratuite pour les électriciens-installateurs, places limitées.

**Pour vous inscrire à cette après midi, veuillez nous renvoyer le formulaire complété par fax au: +32 (0) 4 382 45 46 avant le 20 mai 2008 .**

Nom(s) : .....

Nom de la société : .....

N° de TVA : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : .....

Tel ou GSM : ..... / .....

e-mail : .....

!!!! Dès réception de votre inscription, nous vous envoyons une confirmation d'inscription via mail !!!!

### **Définition de la liaison équipotentielle supplémentaire:**

**Selon le RGIE ( art. 28 ) , une liaison équipotentielle** est une liaison électrique spécialement destinée à mettre au même potentiel ou à des potentiels voisins, des masses et/ou des éléments conducteurs étrangers.

On distingue :

- la liaison équipotentielle principale
- la liaison équipotentielle supplémentaire ;
- les liaisons équipotentielles locales non reliées à la terre.

### **L'article 73 du RGIE développe la liaison équipotentielle supplémentaire en basse tension :**

#### Généralités

Lorsqu'une liaison équipotentielle supplémentaire est localement imposée, elle relie :

- toutes les parties métalliques simultanément accessibles, qu'il s'agisse des masses de machines et appareils électriques fixes ou des éléments conducteurs étrangers ;
- les conducteurs de protection de toutes les machines et appareils électriques ; y compris ceux alimentés par des prises de courant.

La liaison équipotentielle supplémentaire peut être assurée soit par des éléments conducteurs tels que des charpentes métalliques, soit par des conducteurs, soit par une combinaison des deux.

#### Section des conducteurs

La section des conducteurs de la liaison équipotentielle supplémentaire est au moins égale à :

- la moitié de celle du conducteur de protection relié à une masse, le conducteur de terre étant exclu, si la liaison équipotentielle relie cette masse à un élément conducteur étranger ;
- la plus petite section des conducteurs de protection reliés, à des masses d'appareils différents ; dans ce cas, il y a lieu de s'assurer que la réalisation d'une liaison équipotentielle entre ces deux masses appartenant à des circuits de sections très différentes ne risque pas de provoquer, dans le conducteur de protection de plus faible section, le passage d'un courant de défaut provoquant une contrainte thermique supérieure à celle admissible dans ce conducteur.

**En tout cas, les sections ne peuvent être inférieures à :**

- **2,5 mm<sup>2</sup> lorsque les conducteurs sont protégés mécaniquement ;**
- **4 mm<sup>2</sup> lorsqu'ils ne le sont pas.**

**Concrètement, dans le cas d'une salle de bain ou de douche dans une installation résidentielle, cela revient à dire que tous les éléments conducteurs étrangers (baignoire métallique, tube de douche métallique, radiateur métallique, canalisations métalliques de gaz, d'eau chaude et d'eau froide, autres éléments métalliques accessibles au touché) et les masses d'appareils électriques doivent être reliés localement aux conducteurs de protection des circuits aboutissant dans la salle d'eau ( donc, à la broche de terre des socles de prise du local.**

[www.toutemoninstallation.be](http://www.toutemoninstallation.be) est une initiative des plus importants fabricants, grossistes et fédération d'installateurs. Un site à conseiller à toutes personnes désirant recueillir des informations et conseils pratiques aussi bien pour une nouvelle construction que pour une rénovation. Pas à pas, étape par étape, vous concevez, développez, synthétisez votre installation.

## Jeux concours Tecnolec Wallonie-Bruxelles.

Nouvelle rubrique dans cette brochure, Tecnolec Wallonie-Bruxelles organise un jeux concours vous permettant de tester vos connaissances. Chaque semaine, des clés USB et billet de WIN FOR LIVE sont à gagner.

Pour participer, c'est simple, renvoyer nous la bonne réponse par fax au numéro suivant : +32 (0)4 382 45 46.

**A quelle distance minimale du sol l'axe des alvéoles d'une prise de courant apparente doit-il être placé dans une salle de bain ( Volume 3 ) lors d'une nouvelle installation ?** Cochez la bonne réponse.

15 centimètres

25 centimètres

60 centimètres

Nom : .....

Prénom : .....

Société : .....

Adresse : .....

Tel / GSM : .....

**Bonne chance à tous.**

(Règlement complet de ce jeux/concours sur notre site internet [www.tecnolec-fr.be](http://www.tecnolec-fr.be))

